

Modalités à lire attentivement et à conserver

L'inscription en cours hebdomadaire de cirque au Plongeur – Cité du Cirque s'effectue au moyen de ce dossier d'inscription, par dépôt à la Cité du Cirque ou par correspondance, aux périodes et conditions définies ci-après. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée. 600 places sont disponibles pour la rentrée 2022-2023.

Se réinscrire en cours hebdomadaires

Les élèves inscrits en cours loisirs ou en stage vacances en 2021-2022 ont la **priorité jusqu'au 5 juillet 2022 inclus** pour se réinscrire. Attention : les réinscriptions ne sont pas automatiques, les places dans chaque séance sont limitées.

Quand se réinscrire ?

Pour rester dans le même cours (= même jour, même horaire) en 2022-2023 : réinscription entre le 30 mai et le 14 juin 2022

Si votre cours a changé d'horaire dans l'offre 2022-2023 : vous pouvez vous réinscrire sur une correspondance de cours entre le 30 mai et le 14 juin 2022.

Pour changer de cours en 2022-2023 : réinscription à partir du 15 juin 2022 (à partir de 9h30)

Si vous avez participé à un stage vacances en 2021-2022 : vous pouvez vous réinscrire à partir du 15 juin

Permanence conseil orientation de l'équipe pédagogique pour les réinscriptions : mercredi 15 juin 2022 à la Cité du Cirque

S'inscrire pour la première fois en cours hebdomadaires

Quand s'inscrire pour la première fois ?

À partir du 6 juillet 2022 et jusqu'en septembre : inscription sur place à l'accueil de la Cité du Cirque ou par correspondance. Attention fermeture estivale du 1^{er} au 15 août 2022. Ouverture le 6 juillet à 9h30.

Permanence conseil orientation de l'équipe pédagogique pour les réinscriptions : mercredi 6 juillet 2022 à la Cité du Cirque

Informations pédagogiques

À la rentrée 2022-2023, l'offre de cours du Plongeur – Cité du Cirque évolue afin de proposer un **cheminement pédagogique du loisir à la spécialisation** qui s'adapte à chacune et chacun, selon ses envies, son âge et son niveau technique.

L'offre de cours est disponible dans la plaquette des pratiques amateurs 2022-2023 ([consulter en ligne](#))

En spécialisation, les élèves peuvent compléter leur pratique avec des **options** (entraînement complémentaire, parcours spectacles, stage week-end...). Les choix d'options se feront à la rentrée dans les cours concernés.

Pour l'orientation dans un cours, l'âge des élèves est apprécié au 1^{er} septembre 2022.

Rentrée et calendrier

Début des cours à **partir du 19 septembre 2022**. La première séance de l'année est une **séance d'essai** (après démarche d'inscription dans le cours).

Cours hebdomadaires de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés (*calendrier fourni en septembre*).

Avantages licenciés

Sur présentation de votre carte de licence de la Fédération française des écoles de cirque, des avantages vous sont réservés :

- **Tarif réduit sur les spectacles du Plongeur – Cité du Cirque (saison cirque, festival Le Mans fait son Cirque)**
- **10 % de réduction à La Boîte à Jeux, 20 rue Nationale au Mans (valable sur tout le magasin et sur le matériel de cirque)**

Documents à fournir

L'inscription est valide à réception du dossier d'inscription accompagné du règlement des frais de dossier de 10 €. Ces frais seront déduits du règlement global (solde de l'année et licence fédérale) exigé au plus tard à la 3^e séance de l'année. Ces frais ne sont pas remboursables en cas d'arrêt après la séance d'essai.

✳ **À fournir à l'inscription :**

1. la fiche d'inscription et la fiche santé/règlement complétées et signées (p. 3 et 4) ;
2. le règlement des frais de dossier de 10 €.

Seuls les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

✳ **À fournir à la 1^{re} séance :**

Pour les cours de spécialisation niveau 2 : un certificat médical de non contre-indication daté de moins d'un an.

Pour les cours loisir parents-enfants : une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque adulte accompagnateur.

✳ **À fournir à la 3^e séance au plus tard** (à défaut, les élèves ne seront plus acceptés en cours) :

3. le règlement du solde de l'année et de la licence fédérale (déduction faite des frais de dossier).

Modalités financières

Le règlement du montant total de l'année est exigé entre la 1^{re} et la 3^e séance, au plus tard. L'année n'est pas remboursable (excepté pour raison médicale ou déménagement sur présentation d'un justificatif, et pour une période minimale de 3 mois). Il est possible d'arrêter à l'issue de la 1^{re} séance (séance d'essai) en informant expressément le personnel d'accueil avant la 2^e séance. Les frais de dossier (10 €) ne sont pas remboursés. Dans le cas contraire, l'inscription est considérée comme définitive et le montant de l'année est dû en intégralité.

La licence de la fédération française des écoles de cirque (22,40 € pour 2022-2023) est individuelle, obligatoire et inclut une assurance couvrant l'élève durant l'activité. Un tableau descriptif des garanties est affiché à l'accueil. La licence couvre aussi l'élève lors d'une participation à un stage dans l'année.

Moyens de paiement acceptés : chèques vacances, coupons sports, bons temps libres de la CAF, e.pass jeunes Pays de la Loire (coupon pratique artistique), carte bancaire, espèces, chèque (à l'ordre du Trésor Public, indiquer le nom de l'élève au dos).

Facture éditée sur demande. Renseignez-vous sur les aides auprès de vos CE et de la CAF.

Spécificités :

Frères, sœurs et parents d'un élève déjà inscrit : réduction de 20 € sur le montant d'une inscription en cours à l'année.

Moins de 25 ans : tarif adolescent appliqué (246 €).

Inscription au semestre possible uniquement en cours loisir Adultes au tarif de 150 €. Séances de septembre à janvier ou de février à juin. Les réductions et remboursements ne s'appliquent pas à cette formule.

Inscription à plusieurs cours (hors cours En piste) : réduction de 50 % appliquée sur le 2^e cours choisi le moins cher ; tarif plein appliqué au 3^e cours.

Règlement intérieur du Plongeoir – Cité du Cirque

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des séances :

✳ Afin que les cours se déroulent dans des conditions optimales pour les enfants et les intervenants, **les parents n'assistent pas aux séances**. Seul l'enfant inscrit participe à l'activité.

✳ Les élèves sont placés sous la responsabilité des intervenants uniquement durant la séance et sur l'espace de pratique.

✳ Des vestiaires non mixtes sont à disposition des élèves pour se changer.

✳ Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, portables et autres objets de valeur. Le Plongeoir – Cité du Cirque et les membres de l'encadrement ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.

✳ Pour le confort de l'activité et la sécurité, il est demandé aux élèves de s'équiper de la façon suivante : vêtements de sport (tenue confortable, pas de jeans ou pantalons serrés), cheveux attachés, pas de bijoux ou montres. Amener une gourde d'eau.

Nous sommes à votre écoute. Notre équipe est disponible pour échanger avec les élèves et leurs parents.

Vos représentants élus au conseil d'administration du Plongeoir – Cité du Cirque sont Thierry Bulourde, suppléé de Christine Kerhamon. Vous pouvez les contacter par e-mail à usagers.ecole@citeducirque.com

Réservé à l'administration

DAJ FI FS CM
 RGLMT : Chèque : Espèces : CB :

Élève

Élève au Plongeur – Cité du Cirque en 2021-2022 : oui non ; autre école de la fédération française des écoles de cirque : oui non
 A déjà suivi un cours ou un stage au Plongeur – Cité du Cirque dans le passé : oui non. Si oui, année :

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance : Âge au 1/09/2022 : Genre : féminin masculin neutre

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail* de l'élève, le cas échéant :

→ Nouveaux inscrits : comment avez-vous connu notre offre ? bouche-à-oreille participation à un stage vacances presse
 site Internet (lequel ?) Facebook Instagram plaquette de l'école autre

→ Famille : autre(s) membre(s) inscrit(s) ? oui non. Si oui, lister noms & prénoms :

Parent ou personne responsable légale

Ancien élève ou ancien parent ou inscrit en 2021-2022 au Plongeur – Cité du Cirque : oui non

Nom : Prénom :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail* 1 :

E-mail* 2 :

Cours choisi(s)

Indiquer le(s) cours choisi(s). Pour chaque cours, vous pouvez indiquer en second choix un autre jour qui vous conviendrait si votre premier choix s'avérait complet au moment de réception de votre dossier d'inscription.

	Intitulé du cours	Jour et horaire (premier choix)	Jour et horaire (second choix)
Cours n° 1			
Cours n° 2			
Cours n° 3			

Cours loisir Cirque adapté : dossier d'inscription spécifique. Nous contacter.

Cours de spécialisation (niveau 1 et 2) et cours En piste : admission en cours sur avis de l'équipe pédagogique. Choix des options à la rentrée.

Autorisation de droit à l'image (à remplir par la personne responsable légale si l'élève est mineur)

Je soussigné(e), demeurant à l'adresse citée ci-dessus, autorise Le Plongeur – Cité du Cirque, ses partenaires et la Ville du Mans à capter à l'occasion des activités de pratiques amateurs et à exploiter, sur tous supports et en tous formats, pour leur bénéfice exclusif et pour leur seul usage, à titre gracieux, mon image et mes propos ou ceux de l'enfant inscrit ci-dessus et dont je suis le responsable légal. La photographie et sa légende ne pourront pas porter atteinte à ma vie privée, à ma réputation ainsi qu'à celle de mes ayants droit.

Fait à le Signature :

* En renseignant votre adresse e-mail, vous consentez à recevoir les informations ponctuelles du Plongeur - Cité du Cirque sur les cours de cirque (organisation de l'année...) et sur l'ensemble de ses activités. L'adresse e-mail est utilisée exclusivement par Le Plongeur - Cité du Cirque à ces fins et n'est pas communiquée à des tiers. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré dans la newsletter.

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom & prénom : Lien avec l'élève :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Responsable légal de l'élève mineur

Numéro de Sécurité sociale :

Responsable légal (père, mère ou autre) :

Responsabilité civile des adultes accompagnateurs aux cours parents-enfants : les frais d'inscription avec la licence fédérale incluent l'assurance de l'enfant pour ce cours. L'adulte participant avec l'enfant n'est pas couvert par cette assurance. Une attestation d'assurance responsabilité civile de chaque accompagnateur adulte est exigée (à fournir à la première séance).

Indications médicales

L'élève inscrit présente-t-il des particularités médicales, motrices ou psychologiques : oui non

Si oui, merci d'indiquer tout élément important à l'attention des intervenants pédagogiques :

.....
.....
.....

Décharge médicale (à remplir par l'élève majeur ou le responsable légal de l'élève mineur)

Je soussigné(e) moi-même inscrit en cours 2022-2023 ou
 responsable légal de l'enfant inscrit,

certifie ne pas avoir connaissance d'un état de santé de moi-même ou de mon enfant susceptible d'interdire ou de limiter la pratique d'une activité physique ;

atteste que moi-même ou mon enfant n'a pas subi d'intervention médicale/chirurgicale récente, n'a pas eu de blessures traumatiques récentes, et ne fait pas l'objet de contre-indication à la pratique d'une activité physique ;

atteste avoir pris connaissance des risques liés à l'activité et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à l'état de santé actuel de moi-même ou de mon enfant ;

m'engage à signaler au responsable de l'école toute modification de l'état de santé de moi-même ou de mon enfant susceptible d'infirmier cette attestation ;

m'engage à ce que moi-même ou mon enfant ne vienne pas en cours en cas de suspicion de Covid-19 ;

autorise Le Plongeur – Cité du Cirque à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à le Signature :

N.B. Aucun traitement ne sera administré par un membre du Plongeur – Cité du Cirque. La présentation d'un certificat médical (daté de moins d'un an) est exigée chaque année uniquement pour toute inscription en cours de spécialisation niveau 2 afin d'attester l'absence de contre-indication à la pratique du cirque à ce niveau.

Règlement intérieur

Je soussigné(e) moi-même inscrit en cours 2022-2023 ou
 responsable légal de l'enfant inscrit, déclare avoir lu et compris le règlement intérieur du Plongeur – Cité du Cirque et en accepter les conditions.

Fait à le Signature :